Bordeaux, le 20,06, 2011



Mesdames et Messieurs les membres du Comité permanent de la concertation sur le projet de franchissement Jean-Jacques Bosc

DÉPLACEMENTS ENVIRONNEMENT URBANISME DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Objet : bilan et suite du CPC

Nos références: DGTID/SMOA/BAdS/JJB_L2011.0634

Madame, Monsieur,

La concertation relative au futur franchissement Jean-Jacques Bosc étant aujourd'hui achevée, je tiens à vous remercier particulièrement pour la qualité et la constance de votre investissement tout au long du processus.

Par son caractère innovant, le niveau élevé des débats ainsi que la pertinence des recommandations qui en ont découlé, cette démarche constitue pour la Communauté urbaine un réel témoignage de la capacité de la participation citoyenne à apporter une plus value aux projets communautaires.

Vous m'avez transmis dernièrement une évaluation du dispositif déployé lors de cette concertation. Cette évaluation constitue en ce sens un outil important au service de l'amélioration de nos pratiques participatives. Cette initiative d'une évaluation du processus «vu de l'intérieur » m'apparaît tout à fait remarquable, et nous ne manquerons pas d'en tenir compte non seulement dans notre évaluation globale de cette démarche singulière, mais également dans nos réflexions à venir en vue d'élaborer des approches toujours plus pertinentes, transparentes et efficientes.

La concertation réglementaire sur le franchissement Jean Jacques Bosc étant close, conformément à la Charte de la Concertation, le Comité Permanent de la Concertation cesse d'exister. Pour autant, comme le prévoit la Charte, et comme le public en a fait la demande aux travers des recommandations n° 17 et 18, la Communauté urbaine souhaite poursuivre le dialogue avec les citoyens.

affaire suivie par Bertrand Arnauld de Sartre tel. 05.56.93.67.39

Direction des grands travaux et des investissements de déplacements Service Maîtrise d'ouvrage

Pôle mobilité - DGA DGS - CAB ع correspondance
à adresser au Président
Communauté urbaine de Bordeaux
Esptanade Charles-de-Gaulle
33076 Bordeaux cedex

Tél. 05 56 99 84 84 Fax 05 56 96 19 40 www.łacub.com Ainsi, et conformément à la Charte, je vous indique que les moyens d'informations suivants seront mis en œuvre pour la suite du projet :

- un site internet dédié au projet restera ouvert jusqu'à l'achèvement des travaux, dans la continuité du site qui avait été ouvert pour la concertation.
- une exposition sera organisée à l'issue du concours de conception, pour exposer les projets présentés au concours.

En outre, la phase des enquêtes publiques permettra à tous de s'exprimer à nouveau sur le projet de franchissement et d'évaluer ses effets sur son environnement afin d'arrêter les mesures de réduction des impacts qui seront ensuite mises en œuvre.

Mais au-delà de ces dispositions, je souhaite maintenir un lieu d'information mutuelle et de médiation avec la « maîtrise d'usage » que vous représentez collectivement tout au long du déroulement de ce projet. Cela me semble particulièrement important quand arrivera la période de la préparation des travaux.

Aussi, je vous propose donc de maintenir le collectif des membres de l'ex CPC au sein d'un « groupe de contact ». La Communauté urbaine de Bordeaux s'engage à assurer matériellement la logistique et l'animation de ce groupe jusqu'à la mise en service de l'ouvrage. Ainsi, le cabinet Médiation et Environnement va initier la création de ce groupe au titre de la fin de sa mission et dans l'attente du recrutement d'un animateur pour la suite du projet.

Par ailleurs, je vous propose que ce groupe de contact soit représenté dans le jury du concours de maîtrise d'œuvre qui va prochainement être lancé. Ce concours doit permettre de sélectionner des équipes de concepteurs pour le futur pont, puis de désigner un projet lauréat parmi ceux qui seront proposés par les concepteurs sélectionnés. C'est donc une étape importante du projet dans laquelle je souhaite qu'une représentation citoyenne puisse devenir partie prenante. De la même manière, je vous propose que le groupe de contact soit aussi associé au programme du concours de maîtrise d'œuvre, à l'instar de ce qui a été fait pour le préprogramme. Mes services vont se rapprocher de vous dans les prochains jours pour organiser une présentation de ce document.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

V. Feller

Vincent Feltesse, Président de la Communauté urbaine de Bordeaux

> affaire suivie par Bertrand Arnauld de Sartre tel. 05.56.93.67.39

Direction des grands travaux et des investissements de déplacements Service Maîtrise d'ouvrage

Pôle mobilité – DGA DGS - CAB 1